



ARTICLE

AUGUST & DEBOUZY COOPTE CATHERINE LE MANCHEC ASSOCIÉ

Droit du travail et de la protection sociale | 21/01/13 | Catherine Le Manchec



Catherine Le Manchec, 40 ans, arrivée en 2002 comme collaboratrice, puis cooptée counsel en 2006 conseille et représente des grands groupes français et internationaux dans la gestion des stratégies sociales sensibles, notamment liées aux restructurations, aux fermetures de sites, aux pertes ou reprises de marchés publics ou à la recherche de solutions liées à la flexibilité.

Elle possède une expérience particulière en matière de procédures collectives, notamment dans la gestion de l'extinction de certaines activités ou dans leurs relations avec les sous-traitants en difficulté.

Catherine Le Manchec, titulaire d'un DEA de droit social (Université de Paris-I 1995), ainsi que d'une Maîtrise de droit social, (Université de Paris-I 1994) est membre du barreau de Paris depuis 1998. Elle a débuté sa carrière au sein des cabinets Joël Muguet Poulennec (de 1996 à 1998) et Barthélémy (de 1999 à 2002).

« J'ai rejoint le cabinet enthousiasmée par la combativité et la réactivité des équipes. C'est avec cet état d'esprit et en m'appuyant sur une structure multidisciplinaire et innovante que je conseille les entreprises dans leur stratégie de développement. »

Catherine Le Manchec, avocat associé

« Face à un modèle social qui se complexifie, nous nous devons d'apporter à nos clients une expertise pointue et des solutions adaptées à ce contexte contemporain en évolution rapide. La cooptation de Catherine s'inscrit assurément dans cette démarche. »

Emmanuelle Barbara, managing partner

L'équipe droit social dirigée par Emmanuelle Barbara compte désormais 7 associés et 32 avocats.
